

Revendications FNAS FO pour la CCNT RÉGIES DE QUARTIER et de Territoire

AUGMENTATION générale des
salaires : la revalorisation immédiate de
20% la valeur du point ;

PROGRESSION de carrière en tenant
compte de l'ancienneté et de la
qualification ;

GARANTIE d'un cadre horaire de travail
non flexible ;

AMÉLIORATION des conditions de travail

GARANTIE de la santé et la sécurité au
travail ;

Complémentaire santé où la
MUTUALISATION est réellement
garantie ainsi que le principe selon lequel
chacun cotise en fonction de ses moyens
et est soigné en fonction de ses besoins.

RÉMUNÉRATION des congés pour
enfants malades pour tous les salariés

RÉMUNÉRATION des absences pour
événement exceptionnel ;

AUGMENTATION des moyens des
Instances Représentatives du
Personnel et des Délégués syndicaux.

Et plus précisément, voir <https://www.fnasfo.fr>

*Résolution Professionnelle
XVII^{ème} CONGRÈS FÉDÉRAL
LA POMMERAYE (49) OCT 2016*

**Défendre nos métiers et la
formation professionnelle
qualifiante**

**Améliorer ses conditions de
travail**

S'organiser entre salariés

**Rejoindre un syndicat libre et
indépendant**

ADHÉREZ à FORCE OUVRIÈRE

CONTACT

✉ <https://www.fnasfo.fr/a-propos/adherer/>

☎ 01 40 52 85 80

☞ lafnas@fnasfo.fr



Retrouvez votre Union Départementale FO sur le site :
<http://www.force-ouvriere.fr/ud-fo>



**CCNT
RÉGIES
DE
QUARTIER
et de
TERRITOIRE**



**LIBERTÉ ET
INDÉPENDANCE**

Fédération Nationale
de l'Action Sociale
FNAS FO
7, passage Tenaille
75014 PARIS

QUE SONT LES RÉGIES DE QUARTIER ?

Associations loi 1901 dont l'objet social est le développement économique, social et culturel de quartier.

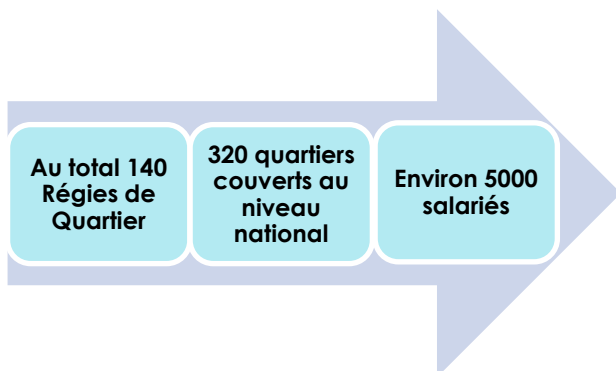
Elles reposent sur la participation directe des habitants, et sur l'insertion des personnes en difficultés.

Elles doivent permettre de construire le lien social à partir d'une gestion communautaire.

C'est un système d'insertion par l'activité économique.

Les domaines d'activité sont d'utilité sociale et en lien avec les besoins des habitants du quartier.

Ex : auto-école, garage auto, jardins familiaux, entretien espaces verts, cafés associatifs, laverie...



Situation des SALARIÉS dans les RÉGIES de QUARTIER

Les salariés des Régies de quartier ont vu leur rémunération se dégrader de façon conséquente depuis ces dernières années.

Une politique de plus en plus austéraitre ! Une augmentation de la valeur du point quasi inexistante. Elle est actuellement de 9,26 euros alors que le SMIC horaire est de 9,88 euros bruts :

2014 + 1 %	2105 + 0.8 %	2016 + 0.5 %
2017 + 0.5 %	Et 2018... Valeur du point à 9,26 €	

Les conditions de rémunération ne sont pas à la hauteur de l'engagement professionnel des salariés.

70 % des salariés ne sont rémunérés qu'au SMIC... Ces salariés ne voient donc jamais l'augmentation de la valeur du point !

Les employeurs des Régies de Quartier ne remettent pas en cause les politiques successives appliquées au secteur puisqu'ils se sont placés dans une logique économique de rentabilité qui les conduit à vouloir réduire le coût du travail pour être « concurrentiel ».

Cela a pour impact la dégradation continue des conditions de travail des salariés qui s'exprime par une pression permanente.

FORCE OUVRIÈRE agit pour la défense et l'amélioration de la Convention Collective des Régies de Quartier, seul point d'appui possible contre l'attaque des droits collectifs des salariés.

FORCE OUVRIÈRE s'oppose à tout accompagnement des politiques austéraitres, quels qu'en soient les enjeux.

Par conséquent, l'urgence, pour FO, est l'amélioration des classifications des salariés et des plans de formation qui doivent répondre à leurs besoins !

FO, dans ses revendications, est toujours force de propositions, ce qui permet de signer des accords, mais uniquement quand ils sont au bénéfice de tous les salariés (ex : TOUS les jours fériés pour TOUS) !

